

Le nouveau document d'aménagement de l'ONF pour le massif de St Germain en Laye 2026-2045, **une catastrophe pour la biodiversité et pour l'avenir de la forêt !**

Bilan du Comité de Forêt du 11 septembre 2026

L'ordre du jour est une présentation sur le futur document d'aménagement de la forêt de St Germain en Laye.

Ce document, une fois signé par le ministre, autorise l'ONF pour toutes les opérations qui y sont conformes, pour une durée de 20 ans. Il est donc important que ce qu'il contient soit à la hauteur pour la protection de la diversité et le meilleur bilan carbone. On sait que le réchauffement climatique impacte fortement les forêts, mais aussi que les forêts sont le meilleur régulateur climatique lorsqu'on se préoccupe du bilan carbone.

Il faut savoir aussi que lorsqu'on conteste la légalité d'une coupe qui impacte les espèces protégées, preuves à l'appui, M. Savatte met en avant son document d'aménagement signé par le ministre, ce document étant alors réputé document de gestion durable et autorisant tout ce qu'il contient sans autre justification, même si les enjeux présentés au ministre ont été sous-estimés.

Il est donc majeur de ne pas laisser passer des points de ce document sans que la clarté soit suffisamment faite sur les impacts (biodiversité, puits carbone, bien-être des habitants).

En introduction, il est rappelé par l'ONF que la forêt de St Germain est la 2e forêt en surface dans le périmètre de l'agence ONF IDF Ouest, derrière la forêt de Rambouillet. C'est dire l'importance de ce poumon vert pour les habitants de la Communauté d'agglomération St Germain Boucles de Seine (CASGBS), et même au-delà, particulièrement Poissy, et plus loin dans les Yvelines.

Le compte rendu promis par l'ONF pour ce comité se bornera, d'après son directeur, à la diffusion de la présentation jointe à ce compte-rendu. De notre point de vue, **celle-ci passe sous silence, ou présente de manière erronée voire trompeuse, plusieurs enjeux majeurs pour la forêt de St Germain dont le bilan carbone, la projection de l'accroissement forestier dans les années à venir, la préservation des mares et de la biodiversité.**

Par conséquent, les associations BiodiverCités 78, Fédération Appel des Forêts IDF (FAFIDF), FNE 78, JADE, Sauvons les Yvelines, La Tournelle, présentes à cette réunion, ont souhaité rédiger un bilan de la présentation et apporter un éclairage supplémentaire sur les points suivants.

1) Mares et biodiversité

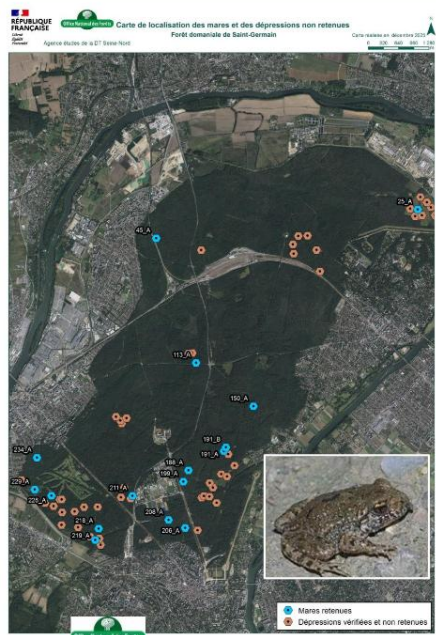
8 mares sur 24, recensées par l'association BiodiverCités 78 et l'ONF depuis 4 ans seulement, sont **rayées de la carte, soit 1/3 des mares**, sans aucune information pour savoir lesquelles et pourquoi, et donc sans aucune discussion sur le bien-fondé pour chacune d'elles. Malgré l'utilisation des dernières technologies, drones et autres, il y a même au moins une erreur entre 2 diapositives de la présentation et pour 2 mares. Il aurait été facile de donner un tableau des mares avec coordonnées GPS ...

Malgré l'urgence de procéder dès maintenant à des premiers recreusements, comme préconise même l'ONF sur des panneaux en forêt (« pour préserver la vie foisonnante »), urgence signalée depuis plus de 4 ans dans différents documents, **aucune date n'est donnée !**



Une visite réalisée le 2 octobre par les associations confirme le **très mauvais état des mares**, même retenues par l'ONF, du fait de n'avoir eu aucun entretien malgré ce qui est préconisé, et malgré leur fragilité reconnue par l'ONF. Elle confirme aussi des mares disparues du plan présenté sans que cela ne soit justifié.

FICHE : PLAN DE GESTION DES MARES - Forêt de St-Germain - en cours



Ce qu'il faut retenir :

- 16 mares sur 50 dépressions inventoriées + étang du Corra
- Fragilité de ces milieux
 - pas de nappes d'eau, pas de cours d'eau
 - La couche étanche est fine
- Richesse faunistique faible
- Menaces : fréquentation ; baignade de chiens

AMPHIBIENS :

5 espèces s'y reproduisent :

- Grenouille agile +++
- Triton palmé ++
- Crapaud commun et Salamandre +
- Grenouille rousse +-
- Alyte accoucheur : +-

FLORE :

- +++ 5 espèces d'intérêt patrimonial réparties sur 5 mares
- --- 14 espèces exotiques envahissantes, aquatiques ou sur les berges réparties sur presque toutes les mares.

43

Un plan devrait être établi dans l'année 2027 (?), mais si c'est le cas, le recreusement des premières mares devra attendre la saison propice pour le faire qui est en automne. **Les mares déjà très asséchées vont devoir passer 2 étés de plus sans entretien pour les premières traitées, et combien pour les autres ?** Pourtant l'assèchement peut faire perdre les qualités hydrologique de manière irréversible, reconnaît l'experte ONF lors de la réunion. **La perte de biodiversité est tout aussi irréversible à chaque assèchement partiel et encore plus s'il devient définitif.**

La convention signée entre l'ONF et la CASGBS indiquait que l'étude commencerait en 2024, il n'en a rien été. Au précédent comité de forêt de 2024, M. Savatte, directeur ONF IDF Ouest s'était engagé à fournir un plan de gestion des mares au début de l'année 2026. Comment croire à ce nouveau délai de 2027 et qu'il ne sera pas encore repoussé à 2028 ?

On assiste bien à un assèchement des mares par **inaction volontaire de l'ONF. Les documents depuis 7 ans, dont les recommandations de la DDT lors du classement en forêt de protection, le prouvent de manière accablante.**

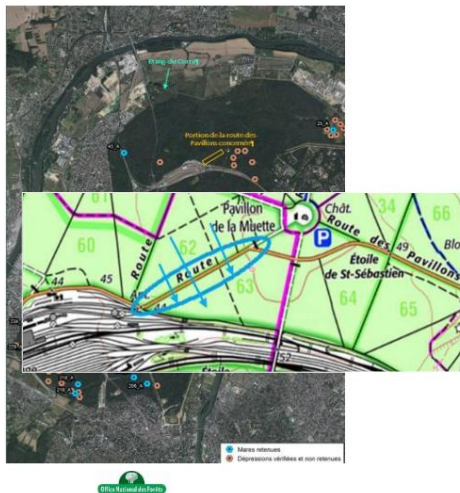
L'ONF annonce que des inventaires d'amphibiens ont eu lieu en 2025 et 2026 mais refuse toujours de communiquer les détails de ces observations (espèces, lieux, dates) malgré les demandes qui lui ont été faites et que la CADA a jugées légitimes, ce qui donne à l'ONF l'obligation légale de les fournir.

L'ONF écrit sur sa fiche ci-dessus « richesse faunistique faible » alors que les mares où des inventaires sont réalisés abritent plus de 4 espèces d'amphibiens et sont fréquentées par 7 à 8 espèces de chiroptères dont la moitié sont spécialement forestières (voir site public GeoNat IDF).

Concernant les écrasements de batraciens sur la route forestière des Pavillons, voir la fiche présentée par l'ONF ci-après.

FICHE : « ECRASEMENT DES CRAPAUDS » – Route des Pavillons - Forêt de St-Germain – en cours

Constat en 2021 BiodiverCités78 d'amphibiens écrasés sur une portion de la Route Forestière des Pavillons : cette migration n'est pas expliquée directement et facilement par l'ONF.



Réalisé :

- Travail ONF et BiodiverCités78 dès octobre 2021
- L'association a souhaité la mise en place d'un crapaudrome
- L'ONF a observé le site pour comprendre le phénomène : aucun habitat valable observé
- Nombre d'écrasements constatés : 2021 : 260 ; 2022 : 2300 ; 2023 : 700 ; 2024 et 2025 : quelques individus

En conclusion :

Rien n'explique visiblement ce qui peut inciter les amphibiens à traverser : aucun point d'eau identifié pour la reproduction à proximité, ni de déséquilibre en gîtes terrestres d'un côté ou de l'autre.

Le crapaudrome n'ayant pas été mis en place par l'association, l'étude ne pourra pas intégrer de résultats de comptage.

La suite ?

L'ONF est toujours favorable au crapaudrome mais ce projet doit être piloté par l'Association.

44

Plusieurs points de cette fiche sont carrément erronés ! Par exemple, l'ONF ne s'est pas mis à la tâche dès 2021, et l'écrasement concerne plusieurs espèces de batraciens. Au final, l'ONF continue de « botter en touche », exactement comme au comité de forêt précédent. Il dit ne pas comprendre ce qui est pourtant observé, il propose une solution sans aucune contribution de sa part, très difficilement réalisable sans gros travaux, et pourtant provisoire.

En synthèse, devant les propositions des associations pour la préservation de la biodiversité autour des mares ou pour stopper l'écrasement des batraciens sur la route forestière des Pavillons, la **machine à refouler ONF** fonctionne, avec des raisons administratives incompréhensibles, ou des raisons budgétaires, et **les élus restent passifs devant cette catastrophe annoncée.**

2) Déchets abandonnés dans les sols forestiers

Les déchets plastiques abandonnés dans les sols forestiers par l'ONF, les déchets de l'ancienne carrière Fayolle sous gestion ONF, grand silence !

Aucun plan d'action n'est présenté.

Dans un courrier de l'ONF analysé postérieurement à ce comité, **M. Savatte indique qu'il s'était engagé lors du comité de forêt précédent** à présenter un plan de retrait des déchets plastiques, **ce qui est totalement faux**. Première preuve : rien n'a été repris de cet engagement lors du comité du 11 septembre dernier. Deuxième preuve : 4 jours après le comité de forêt du 13/12/2024, 4 associations cosignataires écrivaient dans un courrier adressé à la hiérarchie de M. Savatte, Madame BORZEIX, ainsi qu'au Préfet des Yvelines Monsieur ROSE : « **l'ONF a indiqué ne pas vouloir mobiliser les moyens pour dépolluer le mieux possible ces parcelles, pour raison de coût** ». C'est ce que tous les participants avaient entendu.

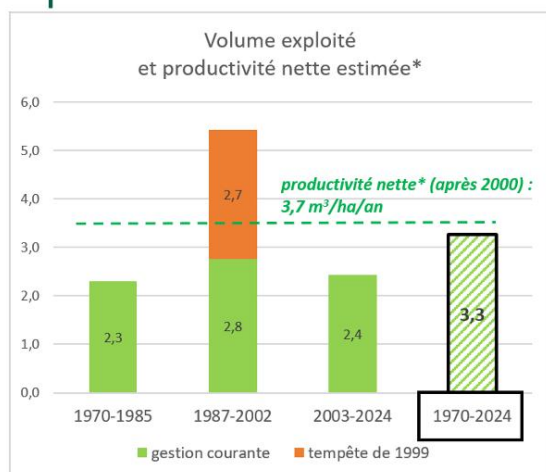
Par ailleurs, malgré l'obligation légale confirmée par la CADA de donner les chiffres pour chaque massif et chaque parcelle, l'ONF ne donne dans ce courrier aucun détail pour St Germain en Laye, comme pour les autres massifs concernés.

La pollution des sols et des eaux est déjà irréversible ainsi que l'empoisonnement de la faune. **Les générations futures le paieront, dans l'indifférence totale des responsables actuels !**

3) Volumes de coupes proposés à la hausse, en omettant de présenter les enjeux actuels connus

Les volumes de coupes sont présentés de manière trompeuse. Une erreur pourtant impardonnable déjà signalée en 2024 est même reconnue en réunion : le premier graphique ci-dessous « Historique... » ne montre pas l'évolution à la baisse de la production biologique annuelle de la forêt alors que celle-ci est régulièrement constatée par l'IGN depuis 20 ans dans ses rapports de l'IFN Inventaire Forestier National.

Historique et gestion passée



- Un événement majeur : la tempête de 1999
- Contre-coup de la tempête de 1999 : la forêt continue de « cicatriser »
- Volume vendu inférieur en moyenne à la productivité nette actuelle et passée
- Volume annuel moyen vendu 2005 – 2024 : 7 188 m³/an

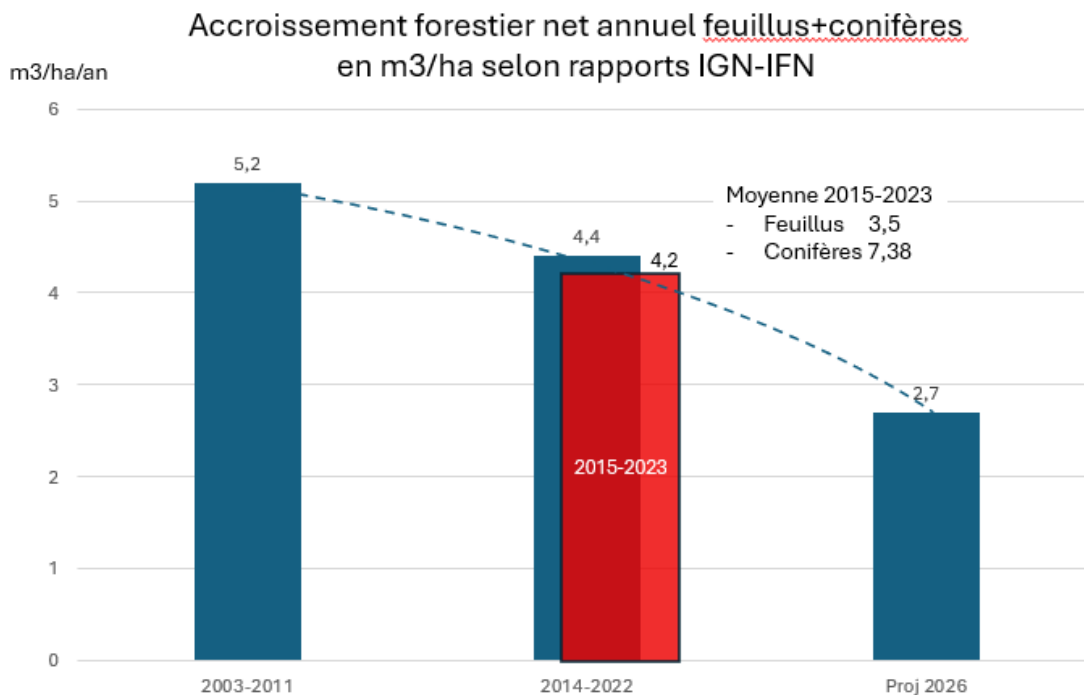
*Source Inventaire forestier national pour les essences présentes en forêt de St-Germain

Productivité nette = augmentation réelle du volume de bois vivant disponible sur une période donnée, après déduction de la mortalité naturelle des arbres.

Par conséquent, des moyennes sur 20 ans et qui remontent avant les années 2000 ne reflètent absolument pas les enjeux actuels. Ce qui intéresse les associations, **et qui devrait intéresser les élus, est la période récente des 10 dernières années comparée à l'évolution de la production biologique**, car c'est essentiel pour le bilan carbone de la forêt et de son exploitation. L'ONF préfère ne pas montrer ces chiffres et rester dans l'opacité sur leur réalité.

De plus, le mode de calcul des chiffres du graphique ONF omet de montrer le mode de calcul du volume exploité en m³/ha/an (à partir de quelle surface totale, quelle surface exploitable, quel valeur d'accroissement ?).

A partir des chiffres de l'IGN-IFN (Inventaire Forestier National), nous avons après ce comité refait un graphique de présentation des enjeux actuels.



Le dernier rapport IGN-IFN consultable est celui de 2025, il donne des valeurs d'accroissement moyens pour la période 2015-2023. Dès lors que cette valeur est en baisse, on doit considérer que la valeur est supérieure en début de période, et inférieure en fin de période, d'où la courbe en pointillé qui prolonge cette évolution jusqu'à 2026 afin de comparer avec les volumes de coupes actuels et futurs.

Il faut aussi savoir que l'IGN indique dans son rapport que cet accroissement net résulte de l'accroissement des arbres dont on déduit la mortalité. **Il explique que l'accroissement se réduit avec plus de chaleur et de canicules et que la mortalité au contraire augmente.** Il donne une incertitude globale sur ces 2 valeurs dans son estimation pour environ 1,4 m3/ha/an soit 1/3 de la valeur 4,2 de la période 2015-2023.

Le massif mesure 3500 ha dont on peut enlever environ 40% de chemins de circulation, chemins d'exploitation forestière, zones en dépérissement, coupes rases des 10 dernières années (sanitaires ou non). Et donc l'accroissement annuel net peut être évalué à 5670 m3, et à 3800 m3 si on applique la marge de sécurité des estimations de l'IGN.

Or pour les 5 dernières années, la moyenne des prélèvements est de 4590 m3 (6110 sur 10 ans), soit bien plus que l'accroissement avec marge d'erreur des dernières années. En 2025, le prélèvement selon l'ONF a même été de 6750 donc bien au-dessus de l'accroissement annuel estimé, même sans tenir compte de la marge d'erreur.

En fait, les riverains alertent très régulièrement sur une recrudescence des coupes depuis 2024 (qui se traduit dans le volume vendu en 2025).

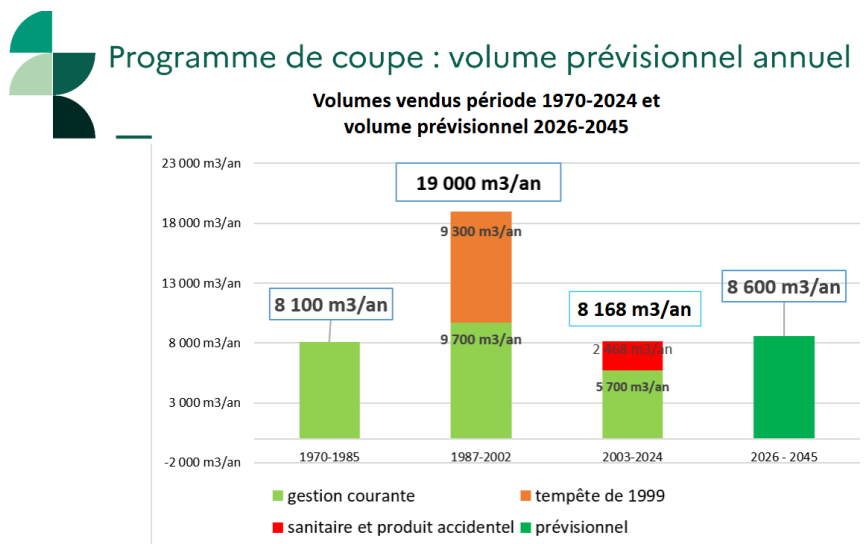
Ce rythme est catastrophique car les éclaircissements trop importants augmentent l'exposition des troncs et des sols à la chaleur et au rayonnement solaire direct. L'exposition aux insectes ravageurs s'en voit aussi renforcée. **La forêt perd son niveau d'humidité, indispensable pour résister aux incendies, indispensable pour la vie des arbres et de la biodiversité.**

Plus la forêt est éclaircie et moins sa régénération est assurée, qu'elle soit naturelle ou avec de nouvelles essences.

La forêt se voit fragilisée, le rythme de coupe impacte fortement la biodiversité, le puits carbone, tout en nuisant au bien-être des populations qui voient l'ambiance forestière se dégrader.

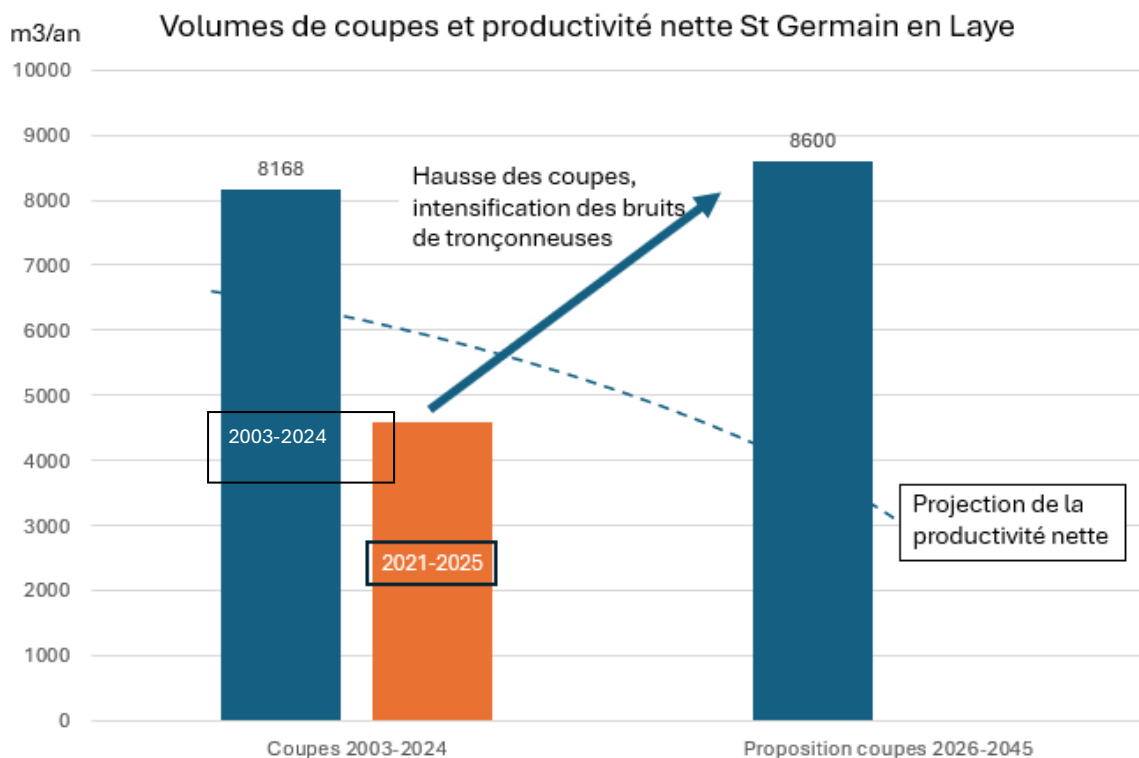
Programme de coupe présenté par l'ONF pour 2026-2045

La moyenne des coupes utilisée en référence du nouveau plan remonte à 2023 (!) de manière à gonfler le chiffre à 8168 m3/an et faire croire que la proposition pour le nouveau document est « peu différente » comme le dit le présentateur en réunion.



Mais la réalité actuelle est très différente, la moyenne pour les 5 dernières années s'établit à 4592 m3/an et à moins de 6110 m3/an sur 10 ans, et la nouvelle proposition à 8600 m3/an est presque au double des 5 dernières années..

Voir graphique des associations ci-après.



Les associations établissent que **ces coupes programment un prélèvement de bois très supérieur à ce que produira la forêt**, évalué à 5670 m³/an, et à 3800 m³/an si on applique la marge de sécurité des estimations de l'IGN, soit **52% de plus dès 2027 sans tenir compte de la marge d'erreur, et plus du double si on en tient compte**.

Ceci est une atteinte grave au puits carbone de la forêt de St Germain en Laye.

Comment prétendre, **après le dernier été que nous avons connu**, proposer un plan jusqu'à 2045 sans montrer des projections chiffrées sur les effets du réchauffement climatique notamment sur l'accroissement forestier, en négligeant des évolutions constatées aujourd'hui et qui ne feront qu'empirer ? Comment aujourd'hui **faire une telle présentation sans montrer des données relatives au bilan carbone** de la forêt de St Germain en Laye et de son exploitation ?

Les habitants découvriront trop tard les résultats de cette augmentation catastrophique des coupes qui en réalité suivent **un objectif purement budgétaire**. M. Savatte répète « à la cantonnade » qu'il n'a pas d'objectif de volume lorsqu'il déclenche une coupe, mais sa directrice Madame Borzeix a déclaré à des associations le 12 février 2025 que l'objectif contractuel en volume de coupe était fixé par le gouvernement et qu'il n'était pas négociable ! On voit que l'ONF IDF Ouest s'y emploie avec zèle avec sa proposition de 8600 m³/an de prélèvement.

Au final, de moins en moins d'ambiance forestière, de moins en moins de biodiversité ! Une nuisance énorme sera apportée par ces chantiers forestiers (circulation d'engins, bruits de tronçonneuse, etc...).

La réflexion sur les nouvelles essences, d'après des experts et scientifiques, doit se faire avec le souci de préserver le couvert forestier actuel, ce que n'a pas du tout fait l'ONF avec son « ilot d'avenir » récent en parcelle 171 avec coupe rase, plantation en monoculture, exposition en pleine chaleur, destruction des sols, du cycle de l'eau et de la biodiversité.

Conclusion

Au global, cette prétendue concertation n'aura servi que de façade, aucune information de qualité, aucune discussion réelle, on est devant le fait établi.

Rien ne bouge si ce n'est dans le mauvais sens. La catastrophe pour la biodiversité, pour le bien-être et la santé des habitants autour de la forêt de St-Germain-en-Laye est en marche !

Nous ne pourrions pas accepter un tel document d'aménagement 2026-2045 de la forêt domaniale de St Germain en Laye s'il en reste à cette présentation, sans tenir compte de nos propositions suivantes,

1) recréation en urgence des mares les plus asséchées

2) sanctuarisation des habitats d'amphibiens autour des mares dans le respect des recommandations de l'OFB

3) retrait des déchets abandonnés avec un plan efficace (plastiques générés par l'ONF et ancienne carrière Fayolle)

4) ralentissement des coupes à 3500 m³/an afin de préserver la biodiversité, l'ambiance forestière, le puits carbone et de garantir un effet limitant le réchauffement climatique.

Nous attendons de nos élus la meilleure compréhension des enjeux pour la forêt de St Germain en Laye et cela pour intervenir auprès de l'ONF afin de demander plus de transparence et d'infléchir cette politique forestière très négative.